



DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

L'ÉLÈVE	
NOM Prénom	Date naissance :
Classe	N° de tél. portable de l'élève :
LE RESPONSABLE LÉGAL n°1	
NOM PRENOM	Lien avec l'élève :
ADRESSE	
TEL. 	portable fixe
@ COURRIEL	
LE RESPONSABLE LÉGAL n°2	
NOM PRENOM	Lien avec l'élève :
ADRESSE	
TEL. 	Portable : Fixe :
@ COURRIEL	

ARRIVEE AU LYCEE ET MODE DE TRANSPORT

Le choix d'arriver le Dimanche soir **OU** le Lundi matin est **VALABLE** pour l'ANNEE SCOLAIRE sauf changement de situation familiale **OU** évènement exceptionnel (météo, stage...)

Pour toute absence imprévue du dimanche soir, il est **IMPERATIF** de prévenir l'établissement **UNIQUEMENT** par **TELEPHONE**, et ce à partir du dimanche **16h30** au **04 66 49 18 66**. Une permanence téléphonique est assurée

<input type="checkbox"/> DIMANCHE SOIR		ou bien		<input type="checkbox"/> LUNDI MATIN	
Départ du Domicile		ARRIVEE au lycée		Départ du Domicile	
<input type="checkbox"/> EN BUS <input type="checkbox"/> EN VOITURE <input type="checkbox"/> EN TRAIN PRECISEZ GARE DE DEPART : <input type="checkbox"/> AUTRE (PRECISEZ)		<input type="checkbox"/> EN BUS <input type="checkbox"/> EN VOITURE <input type="checkbox"/> A LA GARE DE MENDE		<input type="checkbox"/> EN BUS <input type="checkbox"/> EN VOITURE <input type="checkbox"/> EN TRAIN PRECISEZ GARE DE DEPART : <input type="checkbox"/> AUTRE (PRECISEZ)	

RETOUR AU DOMICILE LE MERCREDI SOIR

AUTORISATION DE QUITTER L'INTERNAT LE MERCREDI SOIR (CHOIX VALABLE POUR L'ANNEE) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
--	--

SITUATIONS D'URGENCE - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT

En cas d'urgence, je m'engage à (3 propositions : cocher 1 case)

- Venir chercher mon enfant à toute heure (y compris la nuit) si le motif le justifie, (hospitalisation, problème de santé, discipline, cas de force majeure) quelque soit mon lieu de résidence par rapport au lycée
- Mobiliser et payer un taxi pour permettre à mon enfant (si besoin) de quitter les urgences pour rentrer au lycée.
- Autoriser la personne ci-dessous désignée à venir chercher mon enfant à toute heure (y compris la nuit) si le motif le justifie (hospitalisation, problème de santé, discipline, cas de force majeure).

Nom, prénom de la personne désignée

Tel Signature de la personne désignée :

Signature(s) du ou des représentants légaux :

COMPOSITION DU TROUSSEAU OBLIGATOIRE POUR L'INTERNAT : LINGE ET MATERIEL

LITERIE

1 drap housse, 1 housse de couette, 1 taie de traversin (*le traversin est fourni par l'établissement*),
1 couette pour lit de 90 cm.

LINGE ET VETEMENTS

Des vêtements et sous vêtements de rechange pour la semaine, une paire de chaussons, claquettes, tongs ..., des serviettes et des gants de toilette, cintres pour la penderie.

Le linge sale doit être ramassé et revenir à la maison tous les week-ends pour être lavé.

Les draps doivent être ramenés régulièrement à la maison (15 jours)

Tous les effets personnels doivent être rangés dans les armoires aux vacances et les lits entièrement défaits pour permettre un nettoyage complet de la chambre et salle de bain.

MATÉRIEL

Un sac de voyage ou une valise, deux cadenas solides pour l'armoire et le bureau, nécessaire de toilette : savon, shampoing, brosse à dent, dentifrice...

Les armoires et valises doivent être fermées par des cadenas adaptés.

Pour des questions évidentes d'éducation et de sécurité, les chambres et locaux de l'internat doivent être parfaitement rangés :

- aucun effet ne doit rester en dehors des armoires ou des valises,
- rien ne peut entraver les passages et circulations,
- les lits doivent être faits chaque matin avant de quitter la chambre : couette tirée et bien rabattue sur le lit, oreiller à sa place, valise posée au pied du lit pour faciliter les opérations de nettoyage, rien au sol.

L'introduction de nourriture est strictement interdite dans les locaux de l'internat. Toutefois, l'apport de goûters, biscuits ou autres friandises est toléré, mais à cette seule condition que ces denrées soient stockées dans des boîtes hermétiquement fermées, faute de quoi elles seraient confisquées.

Les élèves ne sont pas autorisés à amener des appareils électriques de type chauffage, guirlandes, ni des multiprises pour des raisons de sécurité.

L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant l'étude obligatoire (20h à 21h) et après 22h30.

HORAIRES DE L'INTERNAT

Matin	Soir
6h40 : réveil	18h25 : présence obligatoire dans les dortoirs (1 ^{er} appel)
6h40 à 7h10 : toilette puis rangement des chambres	18h40 à 19h20 : dîner au self
7h15 : fermeture de l'internat	19h20 à 19h50 : temps libre
7h05 à 7h40 : petit déjeuner au self	19h50 : retour au dortoir
	20h00 : étude obligatoire (2 ^{ème} appel)
	21h à 22h00 : temps libre et douche. Circulation autorisée entre les chambres
	22h00 : chaque élève doit être de retour dans sa chambre
	22h15 : coupure des tel, ordinateurs,....
	22h30 : coucher. Lumières éteintes. Silence complet

Les élèves qui désirent travailler au-delà de 22h30 en font la demande aux AED qui peuvent donner un avis favorable.